

LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN ENJEU CRUCIAL POUR LE MOTEUR ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Par la Chambre de commerce du Montréal
métropolitain

Février 2007



© Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Sommaire

Dans la mesure où l'économie du savoir occupe une place prépondérante dans le développement de la métropole et que le réseau universitaire y joue un rôle central, la Chambre s'intéresse à la question du financement universitaire au Québec. Ce document dresse un portrait de l'importance des universités dans le développement de Montréal et identifie certaines pistes pour améliorer le financement des institutions universitaires d'enseignement et de recherche en favorisant une contribution provenant de l'ensemble de la communauté, étudiants, gouvernements, gens d'affaires, diplômés et philanthropes.

L'économie du savoir et la concurrence internationale directe qui existe entre les régions métropolitaines obligent ces dernières à détenir des systèmes d'éducation supérieure offrant une formation et des activités de recherche et développement de pointe. Au Québec, le chef-lieu de l'activité économique de haut savoir est, sans contredit, la grande région de Montréal et cela s'explique notamment par la présence de quatre universités et de quatre grandes écoles sur l'île de Montréal, des campus universitaires à travers la métropole, de plus de 170 000 étudiants et de 75 % de la recherche universitaire québécoise.

L'économie de la région de Montréal, l'une des plus diversifiées au Canada¹, compte trois secteurs particulièrement bien développés de l'économie du savoir. Ces piliers du développement économique montréalais – technologies de l'information (110 000 emplois), aérospatiale (près de 40 000 emplois) et sciences de la vie (près de 40 000) – emploient en tout près de 200 000 personnes sur un total de 1,8 million d'emplois². À l'instar des entreprises, le nouvel environnement concurrentiel dans lequel évoluent les universités montréalaises et québécoises ne se limite surtout pas au territoire canadien. Cette concurrence se fait désormais à l'échelle de l'Amérique du Nord et du monde, d'où l'importance d'être doté d'un système des plus compétitifs. Toutefois, dans une étude réalisée en 2002, le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises, par comparaison aux autres universités canadiennes pour l'année 2002-2003, représente un montant de l'ordre de 375,3 millions de dollars³.

Dans ce contexte, la Chambre est d'avis que l'avenue à privilégier pour combler ce déficit est de mettre à contribution l'ensemble des bénéficiaires du système universitaire. Ainsi, tant les étudiants, les gouvernements, les philanthropes que le milieu des affaires devraient être appelés à contribuer à une éducation supérieure à la hauteur des nécessités des universités et de l'ambition des chercheurs et des étudiants. Voici donc certains moyens d'y parvenir :

- une contribution accrue des étudiants correspondant à la moitié du déficit dont une partie de l'augmentation des droits perçus devrait systématiquement être versée au régime gouvernemental d'aide financière afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires des étudiants les moins nantis;
- une contribution provenant du gouvernement du Québec égale à celle des étudiants;
- une contribution accrue des bénéficiaires du réseau universitaire tels que les diplômés, les entreprises et les gens d'affaires, notamment par la coordination de soutiens financiers par des secteurs industriels ciblés, par le biais du remboursement des dettes d'études par les employeurs dans le cadre de la loi du 1 % ou par une contribution financière de l'employeur aux régimes enregistrés d'épargne études (REÉÉ) comme dépenses salariales.

Devant ce sous-financement, personne au Québec n'a les moyens d'assumer seul la facture et c'est pourquoi la Chambre est d'avis que l'ensemble de la communauté doit faire sa part pour assurer un plein et sain développement de la métropole, moteur économique de la province.

¹ BECKSTEAD Desmond et Mark BROWN, *De Labrador City à Toronto : la diversité industrielle des villes canadiennes, 1992-2002*, Statistique Canada, octobre 2003, p. 4.

² Indicateurs de haute technologie et d'innovation du Montréal métropolitain 2006, Montréal International et Bulletin métropolitain sur le marché du travail, RMR de Montréal, Bilan annuel 2006, volume 2, numéro 5.

³ CREPUQ-MEQ, *Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources*, novembre 2002, p. 19 (à noter que la CREPUQ et le Ministère travaillent actuellement à mettre à jour ces données, mais qu'en tenant compte de l'inflation, le chiffre de 400 millions \$ peut être avancé de façon conservatrice).

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE : AU CŒUR DE L'INNOVATION, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL	5
<i>A. L'ÉCONOMIE DU 21^E SIÈCLE : L'IMPORTANCE DU HAUT SAVOIR ET DE L'INNOVATION.....</i>	<i>5</i>
<i>B. LE SAVOIR PARMIS LES ATOUTS DE MONTRÉAL</i>	<i>5</i>
<i>C. UNE PUISSANCE DE RECHERCHE ET DE FORMATION UNIQUE AU QUÉBEC.....</i>	<i>5</i>
<i>D. D'IMPORTANT DÉFIS À RELEVER.....</i>	<i>6</i>
2. LE SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC : UNE RÉALITÉ DES PLUS PRÉOCCUPANTES	7
3. REHAUSSER LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE : UNE NÉCESSITÉ SELON LA CHAMBRE	8
<i>A. DÉDRAMATISER UNE CONTRIBUTION ACCRUE DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE</i>	<i>8</i>
<i>B. UNE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE INDISPENSABLE</i>	<i>9</i>
<i>C. LA COMMUNAUTÉ DES AFFAIRES : UN APPEL EN FAVEUR D'UN LEADERSHIP ACCRU.....</i>	<i>10</i>
CONCLUSION.....	12

Introduction

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité.

Ce n'est pas d'hier que la Chambre s'intéresse aux enjeux entourant l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre, de même que les activités de recherche et développement effectuées dans la région métropolitaine de Montréal. La Chambre a participé de façon assidue, au cours des dernières années, aux consultations gouvernementales portant sur le système d'éducation et, particulièrement, celles concernant le réseau universitaire. Elle a notamment produit des mémoires touchant le domaine de l'éducation en 1992, 1996, 1999, 2001 et, plus récemment, en 2004, dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

L'économie du savoir et la concurrence internationale directe qui existe entre les régions métropolitaines obligent ces dernières à détenir des systèmes d'éducation supérieure en mesure d'offrir une formation de qualité et des activités de recherche et développement de pointe. Les secteurs innovants et ceux de haut savoir prenant, par rapport aux secteurs manufacturiers, une place de plus en plus importante au cours du 20^e siècle, il ne fait aucun doute aujourd'hui que les nations, autant que les grandes villes, ne peuvent se développer et prospérer sans exceller dans les domaines du savoir. Au Québec, le chef-lieu de l'activité économique de haut savoir est, sans contredit, la grande région de Montréal. Cela s'explique par la présence d'une véritable masse critique en matière de formation et de recherche universitaires : quatre universités sur l'île de Montréal, quatre grandes écoles, des campus universitaires à travers la région métropolitaine, plus de 170 000 étudiants et 75 % de la recherche universitaire québécoise.

La Chambre abordera dans ce mémoire les trois éléments suivants : la très grande importance du réseau universitaire pour la compétitivité économique du Montréal métropolitain; les constats relatifs au sous-financement des universités au Québec; et, enfin, l'importance d'opérer un virage majeur en matière de financement de l'éducation supérieure.

1. Le réseau universitaire : au cœur de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité économique de l'agglomération urbaine de Montréal

A. L'économie du 21^e siècle : l'importance du haut savoir et de l'innovation

Dans le contexte mondial actuel, l'économie du haut savoir a acquis une importance incontournable. Dans la mesure où l'une des composantes essentielles de cette nouvelle économie est le capital humain, la qualité de la formation prend tout son sens. Sans surprise, on remarque, de plus en plus – tout particulièrement entre les agglomérations urbaines – une vive et directe concurrence pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée.

La région de Montréal n'échappe pas à cette tendance : son économie – et, par extension, celle du Québec et du Canada – a tout aussi besoin d'une importante concentration de main-d'œuvre qualifiée. À cet égard, il est indéniable que les universités contribuent au développement de cette main-d'œuvre ainsi qu'à la création et à l'attraction d'entreprises de haut savoir à Montréal. Cette contribution est essentielle pour que la région métropolitaine de Montréal puisse prendre, dans l'économie du savoir, la place qui correspond à ses nombreux atouts et possibilités.

B. Le savoir parmi les atouts de Montréal

L'économie de la région de Montréal, l'une des plus diversifiées au Canada¹, peut compter sur trois secteurs particulièrement bien développés de l'économie du savoir. Il s'agit des technologies de l'information (110 000 emplois), de l'aérospatiale (près de 40 000 emplois) et des sciences de la vie (près de 40 000). Ces piliers du développement économique montréalais emploient en tout près de 200 000 personnes sur un total de 1,8 million d'emplois, soit environ 10 % des emplois dans la région montréalaise². De plus, ces domaines d'activité économique entretiennent des liens étroits avec les activités universitaires puisque ce sont, dans une large mesure, les universités montréalaises qui forment la main-d'œuvre qualifiée qui oeuvre dans les entreprises de ces domaines. Ces universités ont d'ailleurs grandement contribué à favoriser le développement, à Montréal, de pôles technologiques d'envergure internationale. À titre d'exemple des retombées économiques de ces pôles, soulignons que pour la seule région métropolitaine, les exportations issues de ces domaines d'activité ont atteint, en 2001, 18,9 milliards de dollars³, ce qui représentait un peu plus de 13 % de l'ensemble des exportations du Québec⁴.

C. Une puissance de recherche et de formation unique au Québec

En plus des nombreuses entreprises oeuvrant dans le domaine de l'économie du savoir, Montréal dispose d'une véritable force en recherche et en formation. Ainsi, en plus des quatre universités situées à Montréal et de campus universitaires à Laval et sur la Rive-Sud de Montréal, la région métropolitaine compte quatre grandes écoles et 201 centres de recherche universitaire. Ce sont donc plus de 170 000⁵ étudiants qui poursuivent des études universitaires dans la région de Montréal, ce qui représente un peu

¹ BECKSTEAD Desmond et Mark BROWN, *De Labrador City à Toronto : la diversité industrielle des villes canadiennes, 1992-2002*, Statistique Canada, octobre 2003, p. 4.

² Indicateurs de haute technologie et d'innovation du Montréal métropolitain 2006, Montréal International et Bulletin métropolitain sur le marché du travail, RMR de Montréal, Bilan annuel 2006, volume 2, numéro 5.

³ Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseurs du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 9.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Tableau statistique du Québec 2004*, vol. 2, no 1, janvier 2004, pp. 53-54.

⁵ Données du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sport, 2006 (données trimestre automne 2005).

plus de 60 % des 261 000⁶ étudiants universitaires au Québec. Bref, la région métropolitaine de Montréal est le pôle principal de l'activité universitaire au Québec : à titre d'exemple, c'est près de 75 % de la recherche et développement universitaire du Québec qui est réalisée dans la région montréalaise⁷ et plus de la moitié des médecins et des pharmaciens qui sont formés dans ses universités.

Non seulement la métropole se démarque considérablement à ce titre sur la scène provinciale, mais elle occupe également la première place pour ce qui est des subventions de recherche universitaire versées au Canada, avec 1,1 milliard de dollars pour 2004⁸. Montréal est également la seule ville canadienne à compter sur son territoire deux facultés de médecine. Dans la mesure où les infrastructures mises à la disposition des chercheurs par les universités sont – nous en traiterons plus loin – souvent peu adaptées aux besoins de la recherche d'aujourd'hui, le fait que Montréal détienne la position de tête des villes canadiennes en matière de recherche universitaire semble relever du tour de force et témoigne indéniablement du dynamisme et de la détermination des chercheurs montréalais.

Pour la Chambre, les impacts économiques engendrés par la recherche et le développement se manifestent de plusieurs façons. L'une d'entre elles correspond aux dépenses en salaires et en biens et services de l'ordre de 2,5 milliards de dollars⁹, engendrées en 2001 par la recherche et les activités d'enseignement des universités montréalaises. L'apport économique des universités ne se limite pas aux activités de recherche effectuées sur leur campus : à cela s'ajoute également la commercialisation et la mise en valeur, par des entreprises privées, des découvertes faites au sein des universités. Ces activités représentent annuellement, dans la région de Montréal, près de 1 milliard de dollars¹⁰ en activité économique et l'on peut raisonnablement considérer que la construction des deux CHU, une fois terminée et en excluant l'activité engendrée par la construction en tant que telle, accentuera de façon notable cette tendance.

Par ailleurs, les universités montréalaises comptent parmi leur population étudiante quelque 30 000 étudiants originaires de l'extérieur du Québec. Un tel apport à la société montréalaise et québécoise constitue une richesse, tant du point de vue des échanges culturels que de la possibilité que certains d'entre eux s'établissent définitivement au Québec une fois leurs études terminées. À ce sujet, la Chambre croit d'ailleurs que le réseau universitaire constitue une excellente porte d'entrée pour attirer et accueillir au Québec ces talents et que des initiatives de renforcement allant dans ce sens – pensons au projet de Cité étudiante à Montréal – méritent d'être soutenues.

D. D'importants défis à relever

Il faut cependant rappeler qu'au point de vue du développement économique, bien qu'active dans plusieurs domaines de l'économie du savoir, l'économie de la région de Montréal occupe encore une position peu enviable par rapport aux autres grandes agglomérations nord-américaines. Par exemple, elle se situe au 26^e rang des 26 plus grandes métropoles de l'Amérique du Nord quant au PIB *per capita*¹¹. De plus, la région de Montréal ne compte que 21 % de sa population de plus de 25 ans détenant un diplôme universitaire, ce qui la place au 20^e rang des 26 plus grandes métropoles, loin derrière Washington, D.C., qui est en tête de liste avec un taux de 37 %¹².

⁶ Données du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sport, 2006 (données trimestre automne 2005).

⁷ Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseur du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 9. (Les données de cette étude n'ont pas été mises à jour)

⁸ Research Infosource inc, *Canada's Top 50 Research Universities 2005*, novembre 2005, site Internet de Montréal International : http://www.montrealinternational.com/fr/chiffres/excel_innovation_fr/A_Fonds_investissements_en_recherche_universitaire_Compaisons_canadiennes.xls.

⁹ Fernand Martin, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰ Fernand Martin, *op. cit.*, p. 12.

¹¹ Communauté métropolitaine de Montréal, *Vision stratégique – Document déclencheur*, octobre 2002, p. 29.

¹² *Ibid.*, p. 40.

Pour la Chambre, il est clair qu'un sérieux rattrapage économique doit être amorcé. À titre d'exemple, pour rejoindre le PIB *per capita* de l'agglomération torontoise – qui ne se situe par ailleurs qu'au 23^e rang sur 26 en Amérique du Nord, il faudrait à Montréal cinq années consécutives de croissance économique supérieure de 5 % à celle de Toronto. Dans ce contexte et malgré une performance économique la plaçant en queue de peloton, Montréal doit miser sur l'atout exceptionnel que représente son milieu universitaire, creuset de haut savoir qu'elle se doit d'exploiter à sa pleine valeur et à son plein potentiel. Or, comme nous le verrons dans la section suivante, le sous-financement du réseau universitaire au Québec, comparativement à ceux des autres régions d'Amérique du Nord, constitue un frein indéniable à la réalisation de cet objectif déterminant pour l'économie de la région métropolitaine de Montréal et pour celle du Québec tout entier.

2. Le sous-financement des universités au Québec : une réalité des plus préoccupantes

À l'instar des entreprises, le nouvel environnement concurrentiel dans lequel évoluent les universités montréalaises et québécoises ne se limite surtout pas au territoire canadien. Désormais, cette concurrence se fait à l'échelle de l'Amérique du Nord et du monde. À titre d'exemple, pour qu'une découverte scientifique ait un impact et qu'elle soit porteuse, il ne suffit pas pour un chercheur d'être le premier au Québec à la faire; il doit être le premier au monde. Forcément, pour être en mesure de faire face à la concurrence, les chercheurs et les universités d'ici doivent nécessairement pouvoir compter sur des conditions optimales de développement et détenir des moyens financiers et des infrastructures nécessaires à la poursuite de l'excellence.

Dans ce contexte, la démonstration du sous-financement des universités québécoises faite par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), inquiète grandement la Chambre. Dans une étude réalisée en 2002, conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, la CREPUQ estime que le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises, par comparaison aux autres universités canadiennes pour l'année 2002-2003, représente un montant de l'ordre de 375,3 millions de dollars¹³. Dans le contexte où la concurrence à laquelle les universités sont confrontées ne se limite pas seulement aux provinces voisines, il est également préoccupant de savoir que les fonds nécessaires pour donner au système universitaire québécois des moyens comparables à ceux des universités américaines serait de l'ordre de 1,8 milliard de dollars annuellement¹⁴. Puisqu'il s'agit d'un retard qui se répète annuellement, chaque année qui passe a pour effet d'éroder encore davantage la capacité des universités québécoises de concurrencer les institutions d'ailleurs dans le monde. Pour la Chambre, cela met en évidence la nécessité de régler rapidement la question du sous-financement des institutions d'enseignement supérieur, de façon à mettre un frein définitif au recul préoccupant des universités québécoises.

Les conséquences du sous-financement universitaire se font notamment ressentir pour l'embauche des meilleurs professeurs et chercheurs, alors que les universités québécoises sont en concurrence directe avec des institutions d'ailleurs au Canada, des États-Unis ou d'Europe. Ces dernières, en offrant des conditions salariales qui sont fréquemment supérieures à celles offertes au Québec, rendent les talents particulièrement difficiles à attirer et à retenir pour les universités d'ici. Comme la Chambre le déclarait dans son *Énoncé de principes*¹⁵, « à une époque où la création de richesses passe par la maîtrise et l'application innovatrice du savoir, la compétitivité internationale de la Cité de Montréal passe par un

¹³ CREPUQ-MEQ, *Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources*, novembre 2002, p. 19 (à noter que la CREPUQ et le Ministère travaillent actuellement à mettre à jour ces données, mais qu'en tenant compte de l'inflation, le chiffre de 400 millions \$ peut être avancé de façon conservatrice).

¹⁴ Claude PICHER, « L'heure juste sur les droits de scolarité », *La Presse*, 15 mars 2003. p. E-3.

¹⁵ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Énoncé de principes*, mars 2002, site Internet : <http://www.cmm.qc.ca/asp/contenu.asp?lang=1&GrSection=7&Rubrique=236> (dernière consultation 04/02/05).

réseau universitaire de première qualité [...]. Il importe que les universités disposent des ressources nécessaires pour former des cerveaux d'envergure internationale et qu'elles soient de véritables lieux de synergie qui contribuent à attirer et à retenir des cerveaux étrangers. » Dans la mesure où près de 75 % de la recherche universitaire québécoise est effectuée à Montréal, c'est un enjeu qui concerne tout le Québec.

3. Rehausser le financement de l'éducation supérieure : une nécessité selon la Chambre

Tant l'importance du réseau universitaire pour l'économie de l'agglomération urbaine de Montréal – et, par le fait même, pour celle du Québec tout entier –, que l'ampleur du sous-financement actuel du réseau militent activement en faveur d'une reprise significative des investissements dans l'éducation supérieure au Québec.

Pour la Chambre, avant de déterminer à qui revient la responsabilité d'assumer ces investissements supplémentaires, il est de mise de se demander qui, en fin de compte, en tirera les principaux bénéfices. Selon la Chambre, les avantages d'un réseau universitaire de très grande qualité et de calibre international se font sentir à quatre niveaux :

- pour les étudiants qui, une fois sur le marché du travail, monnaieront généralement avec succès leur formation universitaire contre des salaires plus élevés;
- pour le gouvernement qui, notamment, va puiser des revenus supplémentaires auprès des travailleurs qualifiés formés au sein du réseau universitaire ou encore auprès des entreprises qui mettent à profit des technologies et des techniques développées dans les milieux de recherche, permettant ainsi à l'État québécois de mieux remplir son rôle face aux citoyens;
- pour attirer et retenir le talent étranger dans un contexte où, d'ici quelques années, la croissance nette de la main-d'œuvre dépendra de l'immigration ;
- et pour les entreprises, qui dépendent de plus en plus du capital humain et des innovations issues des universités.

Dans ce contexte, la Chambre est d'avis que l'avenue à privilégier est de mettre à contribution l'ensemble des bénéficiaires du système universitaire. Ainsi, tant les étudiants, le gouvernement que le milieu des affaires devraient être appelés à contribuer à une éducation supérieure à la hauteur des nécessités et de nos ambitions. Dans cette section, la Chambre présente certains moyens par lesquels cette contribution pourrait prendre forme.

A. Dédratiser une contribution accrue de la communauté étudiante

Dans la mesure où les étudiants constatent également l'importance d'accorder des investissements supplémentaires dans le système universitaire pour maintenir une qualité d'enseignement et de formation universitaire de calibre international, la Chambre recommande au gouvernement d'envisager rapidement une contribution financière accrue de la part des étudiants.

Les droits de scolarité pour entreprendre des études universitaires en 2006-2007, exprimés en dollars courants, s'élevaient à 1 668 \$. Lorsqu'elle est convertie en dollars constants – qui prennent donc en compte le gel des frais de scolarité, mais éliminent les variations du pouvoir d'achat – cette somme est de 361 \$ inférieure à ce qu'il en coûtait en 1994-1995. Le manque à gagner est cependant plus important au Québec. En effet, une indexation des frais de scolarité au coût de la vie – un ajustement qui tient compte des variations de l'inflation – aurait établie ces mêmes droits à 2 128 \$, procurant ainsi aux universités

pour la seule année 2006-2007 une augmentation de budget de l'ordre de 87 millions de dollars¹⁶. En dix ans, ce sont près de 487 millions de dollars qui auraient ainsi pu être obtenus.

Force est de constater la position d'exception dans laquelle le Québec s'est placé en maintenant les frais de scolarité à ce niveau. En effet, en observant de plus près les situations ontarienne et québécoise, il semble que, toutes proportions gardées, la contribution des étudiants ontariens à leur système d'éducation universitaire est de 192 % plus élevée que la moyenne des contributions des étudiants québécois, à savoir 4 881 dollars par année en Ontario, contre 1 668 dollars au Québec en dollars courants¹⁷. La moyenne canadienne excluant le Québec, à 4 643 dollars par année, correspond quant à elle à plus du double de celle des étudiants québécois.

La principale raison généralement invoquée pour justifier le maintien de ce gel est la nécessité de garantir l'accessibilité aux études supérieures à l'ensemble de la population du Québec. Or, les faits semblent de plus en plus démontrer qu'il s'agit là d'un mythe érigé en dogme. En effet, les niveaux de fréquentation des institutions d'enseignement supérieur, ailleurs au pays ou aux États-Unis, ne témoignent aucunement d'un effet visible négatif de l'augmentation des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études. L'expérience québécoise à cet égard tend également à prouver la même chose : au cours des années suivant le dégel des frais, décrété en 1989 par le gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation a observé une hausse du nombre d'étudiants dans les universités québécoises¹⁸.

Pour la Chambre, une augmentation de la contribution financière des étudiants constitue un moyen inévitable de rehausser le financement des universités et d'y assurer, à terme, la capacité d'offrir à leurs étudiants un enseignement de très grande qualité. Si les études, particulièrement au niveau universitaire, représentent une dépense importante pour les étudiants, elles constituent en revanche un investissement d'une rentabilité remarquable qui leur servira tout au long de leur carrière. À cet égard, une récente étude menée par le Groupe Financier Banque TD illustre que le rendement de l'investissement pour les étudiants ayant terminé des études universitaires au Canada se situe entre 12 et 20 %, selon leur domaine de formation¹⁹. Ainsi, compte tenu des avantages évidents qu'ils en tirent, la Chambre trouve très difficilement justifiable qu'à travers le maintien du gel des frais de scolarité et de leur non-indexation, la part du financement de l'éducation supérieure que les étudiants assument aille en décroissant, d'année en année.

Cela dit, la Chambre croit qu'il existe beaucoup d'espace pour la créativité afin de trouver des moyens par lesquels les étudiants pourraient être appelés à assumer une part plus importante des coûts relatifs à leur formation, sans que cette contribution accrue ne représente, pour les moins nantis, un obstacle à leur entrée à l'université. À titre d'exemple, les frais de scolarité assumés par les étudiants pourraient varier en fonction de paramètres tels que le revenu des diplômés une fois parvenus sur le marché du travail, ou encore en fonction des coûts inhérents à leur domaine de formation. Aussi, une partie de l'augmentation des frais de scolarité perçus par les universités devrait systématiquement être redirigée vers le régime gouvernemental d'aide financière afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires des étudiants les moins nantis.

B. Une contribution gouvernementale indispensable

La Chambre, tout en se montrant favorable à une hausse de la contribution étudiante au financement de l'éducation supérieure, tient à signifier au gouvernement sa ferme opposition à toute réduction de la contribution gouvernementale actuelle. Au contraire, la Chambre croit que l'État québécois devrait

¹⁶ CREPUQ, Le système universitaire québécois : données et indicateurs, page 58, 2006.

¹⁷ CREPUQ, Le système universitaire québécois : données et indicateurs, page 71, 2006.

¹⁸ Gouvernement du Québec, *Répertoire des organismes et des établissements d'enseignement*, Les Publications du Québec, édition 1996, pp. 299-332.

¹⁹ Groupe Financier Banque TD, *Investing in a Post Secondary Education delivers a stellar rate of return*, janvier 2004, site Internet : http://www.td.com/economics/topic/ca0104_education.pdf (dernière consultation 04/02/05).

accompagner les étudiants dans l'effort financier requis, et contribuer ainsi à mettre fin au sous-financement du réseau universitaire québécois. Ainsi, en ajoutant à sa contribution actuelle un dollar pour chaque dollar supplémentaire demandé aux étudiants, le gouvernement enverrait un message à la fois clair et constructif : la bonne santé du réseau universitaire est primordiale pour le développement économique et social de la société québécoise et cela justifie que tous fassent leur part.

Fondé sur cette base, le premier geste à poser de la part du gouvernement serait de réinvestir dans les budgets d'opération et de combler annuellement la moitié du déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises – que la CREPUQ évaluait en 2002-2003 à 375,3 millions – l'autre moitié provenant d'une contribution supplémentaire des étudiants. Ainsi, ce nouvel investissement gouvernemental annuel de 187,7 millions \$ dans les universités québécoises représenterait, pour le gouvernement, une augmentation de 0,31 % de son budget total (59,3 milliards \$) et de 1,4 % du budget de 12,7 milliards \$ du ministère.

C. La communauté des affaires : un appel en faveur d'un leadership accru

Pour la Chambre, les milieux d'affaires québécois – et tout particulièrement les entreprises de la métropole qui bénéficie du dynamisme des universités montréalaises – devraient également être appelés à faire leur part pour favoriser l'excellence du réseau universitaire. De façon générale, l'accroissement d'une contribution de la communauté des affaires au financement de l'éducation supérieure ne peut se faire de façon directe, comme il est proposé dans ce mémoire en ce qui concerne les étudiants et le gouvernement. Là où la communauté des affaires peut faire une différence tangible, c'est par l'affirmation d'un plus grand leadership en matière d'éducation, de formation et de recherche. À ce chapitre, au même titre qu'il y a place pour la créativité dans l'identification des mécanismes par lesquels accroître la contribution des étudiants à l'éducation supérieure, il y a lieu d'explorer de nouvelles formes par lesquelles les entreprises peuvent aider le réseau universitaire.

Ces dernières années, le secteur privé a souvent été parmi les contributeurs financiers les plus importants pour la réalisation de nouveaux investissements dans les universités de la métropole, notamment par le biais des fondations. En plus de poursuivre cette pratique, la Chambre croit que la communauté des affaires pourrait donner encore plus de portée à cette implication en entraînant dans son sillage davantage de joueurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'individus. À titre d'exemple, notons que dans les universités francophones, ce sont souvent les corporations qui sont les plus importants donateurs aux fondations, alors que ce sont les individus dans les universités de langue anglaise. Pourquoi ne deviendrait-il pas pratique courante que les entreprises invitent et encouragent leurs employés à les accompagner dans leur contribution à leur *alma mater* ?

Un autre moyen de générer un effet d'entraînement dans le soutien financier apporté par les entreprises aux universités serait de trouver des façons de mobiliser et de coordonner l'action de donateurs. Ainsi, il pourrait être intéressant que des entreprises d'un secteur industriel donné se regroupent et organisent conjointement le soutien financier qu'elles apportent souvent déjà aux universités. En plus d'encourager cette pratique auprès d'autres membres du même secteur industriel – et d'augmenter les sommes versées aux universités grâce à un effet d'entraînement –, cette façon de faire pourrait permettre d'approfondir encore davantage les échanges entre les milieux académiques et industriels.

Toujours dans l'optique de favoriser une approche collaborative au financement des universités, où tous doivent se serrer les coudes et contribuer davantage, il serait particulièrement utile de mettre en place des mécanismes par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais accrus de scolarité.

L'un de ces mécanismes pourrait être de faire du remboursement des dettes d'études des employés récemment diplômés une dépense admissible, par leur employeur, en vertu de la loi 90, cette loi qui

oblige les grandes entreprises à investir 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs employés. En plus de fournir un mécanisme reconnu pour inciter les entreprises à contribuer *a posteriori* au financement des études supérieures, cette proposition comporte l'avantage de reconnaître la valeur, pour les entreprises, du bagage universitaire que de nouveaux diplômés amènent dans l'entreprise. En outre, cette formule pourrait mettre à profit certaines sommes – parfois très importantes – qui ne sont pas utilisées par les entreprises pour la formation de leurs employés. Selon une perspective à plus long terme visant à aider les futurs étudiants à assumer des frais de scolarité plus importants, une autre option pourrait être de faire appel aux entreprises pour qu'elles encouragent leurs employés ayant des enfants à épargner en vue de leurs études supérieures. Ainsi, au même titre où il est possible pour une entreprise de contribuer au REER d'un employé, il pourrait également devenir possible pour un employeur de contribuer financièrement aux régimes enregistrés d'épargne études (REÉÉ) de ses employés. Ainsi, ces montants pourraient être considérés comme des dépenses salariales pour l'employeur.

Conclusion

À bien des égards, les deux premières sections du présent mémoire peuvent sembler énoncer des évidences :

- l'économie de Montréal – moteur économique du Québec – a absolument besoin de la contribution de son réseau universitaire si l'on veut que l'agglomération urbaine et tout le Québec participent pleinement à l'économie mondiale du savoir;
- ce réseau universitaire, comparativement aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche d'à peu près partout ailleurs en Amérique du Nord, dispose de moyens nettement insuffisants pour faire face avantageusement à cette concurrence;
- conséquemment, une augmentation rapide du financement des universités est nécessaire.

Pourtant, même si ces observations font l'unanimité, les moyens que privilégient les différents observateurs intéressés par la question ont souvent tendance à entrer en opposition. Par ce mémoire, la Chambre souhaite participer à la réflexion par une approche qu'elle considère comme étant à la fois contributive et responsable.

Pour la Chambre, il est plus que temps que l'ensemble des bénéficiaires d'un réseau universitaire performant se responsabilisent collectivement devant son sous-financement. Concrètement, cela veut dire qu'entreprises, étudiants et gouvernement doivent tous mettre l'épaule à la roue et contribuer à l'augmentation du financement des universités. Cette proposition émane tout simplement d'un autre constat : personne au Québec n'a les moyens d'assumer seul la facture. Aussi, la Chambre croit que c'est marquer un recul pour les universités – et par le fait même pour le Québec, dans l'économie du savoir – que de s'acharner à vouloir faire porter le fardeau du financement des universités exclusivement au gouvernement.

Au bout du compte, la première étape à franchir afin de régler le problème du sous-financement des universités au Québec est d'en arriver à ce qu'étudiants, communauté des affaires et gouvernement s'entendent pour dire qu'ils ont tous leur part à faire. Une fois cette étape franchie, il sera beaucoup plus facile d'identifier des mesures créatives et efficaces pour optimiser l'apport de chacun tout en s'assurant que des considérations financières ne deviennent pas un obstacle à l'accès des jeunes Québécois aux études supérieures de grande qualité. La Chambre souhaite que son mémoire participe à fournir au Québec l'occasion d'avoir des échanges constructifs, en rapprochant davantage la société québécoise du nécessaire consensus à l'effet qu'en matière de financement des universités, tous doivent faire leur part.